

ADMINISTRATION

ETABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

Décision n° 08-001 du 2 janvier 2008 du directeur général de l'EPRUS portant délégation de signature à Mme Auburtin (Anne)

NOR : SJSX0830326S

Le préfet, directeur général de l'établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires,

Vu la loi n° 2007-294 du 5 mars 2007 et le décret n° 2007-1273 du 27 août 2007 pris pour son application ;

Vu l'article R. 3135-9 du code de la santé publique ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 10 septembre 2007 par laquelle le directeur général est autorisé à recruter certains collaborateurs, dont le secrétaire général de l'établissement ;

Vu le contrat du 18 décembre 2007 par lequel Mme Auburtin (Anne) est recrutée par l'établissement en qualité de secrétaire générale,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme Auburtin (Anne) à l'effet de signer les documents suivants :

- l'ensemble des documents et correspondances courantes pour les besoins de fonctionnement de l'établissement ;
- les marchés et commandes nécessaires au fonctionnement de l'établissement, dans la limite de 15 000 € (quinze mille euros) ;
- les actes courants de gestions de personnels ainsi que les contrats d'embauche des agents non cadres ;
- les conventions avec les organismes employeurs et affectataires des réservistes, prévues aux articles R. 3133-3 et R. 3134-3 du code de la santé publique ;
- les engagements, mandats, ordres de paiement et de recettes liées à la gestion financière de l'établissement.

Article 2

En cas d'absence du directeur général et conformément à ses instructions, délégation de signature est donnée à Mme Auburtin (Anne) à l'effet de signer les marchés, notamment ceux visés à l'article R. 3135-1 du code de la santé publique, dans la limite de 100 000 € (cent mille euros).

Article 3

La présente décision, communiquée à l'agent comptable, sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé, de la jeunesse et des sports.

Fait à Paris, le 2 janvier 2008.

Le préfet,
B. BOUBÉ